



### Sur le pont ...

Dans le cadre de ses communications le Président du Comité d'Etablissement a levé la confidentialité à laquelle les élus étaient soumis depuis décembre, relative à la création d'Egamo.

Pour résumer, voici le texte paru dans L'Argus de l'Assurance du 6 mars : « *La MGEN prend sa gestion financière en main - La première mutuelle santé française, la Mutuelle générale de l'Education nationale (MGEN), crée sa société de gestion. Baptisée Egamo, (Euro Gestion d'Actifs Mobiliers), cette filiale de la MGEN vient d'obtenir l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Elle va gérer, dès 2008, l'intégralité des avoirs mobiliers du groupe, soit plus de 2 milliards d'euros.* ».

Depuis le 14 mars, deux salariés de Mgen Union ont intégré cette nouvelle structure mais sont toujours présents dans nos locaux. Egamo s'installera d'ici quelques semaines (5 à 6 semaines) dans la Tour Montparnasse. Notre Directeur comptable et financier, mandataire social de cet organisme, a donc été conduit à donner sa démission. Il doit être remplacé prochainement (recrutement en cours).

La Secrétaire - **CFDT** - du Comité d'Etablissement, a fait un bref rappel concernant les dossiers soumis à information consultation en CCE :

- sur l'affectation de la contribution patronale à l'effort de construction (1% logement), après exposé par l'organisme de gestion déléguée Astria (voir le site de cet organisme pour les services proposés)

Vote : 11 pour et 1 abstention

- sur le suivi du plan de sauvegarde de l'emploi dans le cadre de l'évolution des centres de service de Mgen

Vote contre à l'unanimité tenant à une information déficitaire dans une période de forte tension pour les salariés, à l'approche des échéances de mise en place des dispositifs liés à la réorganisation des structures et au défaut de visibilité pour les régions et sections les plus impactées.

Après adoption du procès-verbal du mois de février 2008, nous avons débattu du seul point inscrit à l'ordre du jour :

### **Information-consultation sur la fermeture projetée de MGEN Union le 26 décembre 2008, dans le cadre d'une journée de pont (articles L 432-3 et 212-2-2 du code du travail)**

La **CFDT** a pris acte de la décision de l'employeur de fermer Mgen Union le 26 décembre 2008. Les modalités de récupération - RTT ou récupération horaire pour les salariés qui ne relèvent pas d'un forfait jour - avaient été largement débattues en réunion de Délégués du personnel du 27 novembre 2007. Nous avons en particulier regretté que les deux modalités ne puissent coexister.

En négociation annuelle obligatoire, la **CFDT** n'avait pas formulé de préférence quant au jour de pont soumis au choix des organisations syndicales (9 mai ou 26 décembre), revendiquant les deux ponts, dont l'un offert par l'employeur compte tenu d'une année bissextile et de l'existence de deux jours fériés tombant à la même date (1<sup>er</sup> mai et ascension). L'employeur, après contre argumentaire, avait notifié sa décision de fermeture le 26 décembre.

Pour l'ensemble de ces raisons, les élus **CFDT**, en toute logique, ont émis un vote en abstention, ainsi que l'ensemble des élus du Comité d'Etablissement.

**Prochain Comité d'Etablissement le 17 avril 2008**  
Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic  
<http://www.cfdt-mgen.org>

